



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 17 décembre 2015

**DELIBERATION N° 2015/12/212 : EXERCICE 2015 - DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET
ANNEXE ZAC MULTI SITES QUARTIER EST**

L'an deux mille quinze, le jeudi 17 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 décembre 2015 .

Présents Titulaires : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 11

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Jean-Luc BUDOIA, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Marie-Claude BERLY à Annie GUILLOT, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Nadia CHEKLIT à Aurore KOTHE, Alain CRIVELLA à Sophie LARAN, Jean-François GARRIGUES à Christian PEREZ, Aline HUARD à Aline CASTILLO, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Christian MOULIS à Paul GRAND, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 5

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX, Pauline BLANC, Daniel DONADIO, José GONZALEZ, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Francis LABRUYERE

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°241 du 17 décembre 2014 portant « Exercice 2015 – Vote du budget primitif budget annexe M 14 ZAC Multi Sites Quartier Est »,

Vu la délibération n°94 du 24 juin 2015 portant « Exercice 2015 – Budget annexe M 14 ZAC Multi sites Quartier Est – Budget Supplémentaire »,

La Décision Modificative n°2 (DM 2) est un document d'ajustement budgétaire du Budget. Elle retrace également l'ensemble des mouvements et déplacements budgétaires depuis le vote du Budget Primitif.

La présente DM porte notamment :

En Section de Fonctionnement :

Un ajustement à la baisse du montant du paiement des intérêts de la dette suite à la renégociation des prêts à des conditions optimisées pour un montant de 32 K€.

En accord avec la Trésorerie Municipale, il est nécessaire de procéder à une ré-imputation comptable d'une dépense de 50 K€ inscrite au Budget Primitif 2015 en section de fonctionnement, sur la section d'investissement.

De plus, le contexte de crise économique exerce une pression sur la cession des terrains de la ZAC Multi-Sites Quartier Est.

Pour rappel, les règles d'équilibre comptable de l'instruction budgétaire M14 exigent des budgets publics d'assurer le remboursement de la dette par des ressources propres dont les cessions de terrains font partie.

Ainsi, il est donc nécessaire d'apporter un supplément à la subvention d'équilibre de fonctionnement du budget annexe de la ZAC Multi-Sites Quartier Est d'un montant de 593 K€ par le biais du budget Principal pour permettre au travers du Virement d'Ordre Budgétaire à la section d'Investissement d'un montant de 676 K€, de respecter celles-ci.

La section d'investissement retrace pour l'essentiel :

Il s'agit essentiellement de la retranscription en Recette d'Investissement du Virement d'Ordre budgétaire signalé ci-dessus, ainsi que l'ajustement à la baisse du montant prévisionnel des cessions de terrains.

Ainsi, le présent projet s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES REELLES	RECETTES REELLES	DEPENSES REELLES	RECETTES REELLES
0,00	-676 364,78	-82 600,78	593 764,00
DEPENSES D'ORDRE	RECETTES D'ORDRE	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES D'ORDRE
0,00	676 364,78	676 364,78	0,00
TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
0,00	0,00	593 764,00	593 764,00

Le Budget 2015 du Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est s'établit donc ainsi (les sommes étant équilibrées en dépenses et recettes) :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	DM N°2	TOTAL
FONCTIONNEMENT	418 600,00	0,00	593 764,00	1 012 364,00
INVESTISSEMENT	1 138 000,00	110 402,60	0,00	1 248 402,60

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version réglementaire et détaillée de la Décision Modificative n°2 au Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est 2015, avec la convocation de la présente séance,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 8 décembre 2015, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter la Décision Modificative n°2 au Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est 2015, telle que présentée ci-dessus.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°2 au Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est 2015, telle que présentée ci-dessus.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE ET ABSTENTION : 0.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

22 DEC. 2015

De sa publication le :

22 DEC. 2015

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 décembre 2015

La Présidente,
Brigitte BAREGES

